



Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°23/42**  
**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Union Interprofessionnelle de Montgeron (UIM)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de juillet à 19h30,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 23 juin 2023, s'est  
réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame  
Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné,  
certifie que le compte-  
rendu de la présente  
délibération a été affiché  
dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY,  
Mme NICOLAS, Mme DOLLFUS, M. CORBIN (à partir de 19h42),  
Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO,  
Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL,  
Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN,  
M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme TEIXEIRA, Mme BENZARTI,  
Mme TOUCHON, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT,  
Mme NADJI, M. VEYRAT (à partir de 19h36), M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. GOURY ayant donné procuration à Mme NICOLAS  
M. CORBIN ayant donné procuration à Mme CARILLON jusqu'à 19h42  
M. FERRIER ayant donné procuration à M. LEROY  
M. SALL ayant donné procuration à Mme DOLLFUS  
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme RAUNIER  
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. MAGADOUX  
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme DALAIGRE  
M. CROS ayant donné procuration à Mme NADJI



Mme TOUCHON a été élue secrétaire de séance

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNION INTERPROFESSIONNELLE DE MONTGERON (UIM)**

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association l'Union Interprofessionnelle de Montgeron (UIM),

Vu les statuts de l'UIM,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 27 juin 2023,

Considérant les actions menées par l'UIM pour promouvoir la vie économique des commerces de proximité,

Considérant que la participation de ladite association valorise les différentes manifestations communales par la présentation d'activités et de produits,

Considérant que l'engagement de l'association s'inscrit dans l'objectif commun de préserver et de développer le commerce de proximité à Montgeron,

Considérant la volonté de la ville de Montgeron d'aider, par le versement d'une subvention exceptionnelle, l'association l'UIM,

Considérant le souhait de l'UIM d'organiser une braderie en septembre 2023,

Considérant la nécessité pour la ville de Montgeron de préserver et renforcer l'attractivité du centre-ville,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Abstention : M. MILOSEVIC**

**ACCORDE** A l'association l'Union Interprofessionnelle de Montgeron, une subvention exceptionnelle d'un montant de la subvention à 2 000€.

**DIT** Que les crédits sont prévus au Budget en cours.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

